

Mercredi 19 avril 2023

***Adoption du règlement européen sur la déforestation :***  
**Le Groupe SOLER salue un vote historique au Parlement européen  
pour la lutte contre la déforestation importée**

Ce mercredi, **après des mois de négociations, l'accord ambitieux<sup>1</sup> sur le projet de règlement visant à lutter contre la déforestation importée a été approuvé et formellement adopté par le Parlement européen à une très large majorité (552 voix pour).**

Ce texte prévoit de mettre fin à l'importation sur le marché européen de produits forestiers ou agricoles – tels que la viande bovine, le cacao, le soja, l'huile de palme, le caoutchouc, le bois ou encore le charbon de bois – contribuant à la déforestation ou à la dégradation des forêts. Les nouvelles règles visent ainsi à faire en sorte que, lorsque les consommateurs achètent ces produits, ils ne contribuent pas à dégrader davantage les écosystèmes forestiers.

**Conscient de l'impact sur nos forêts de l'importation de produits fabriqués sans respect de l'Homme et de son environnement<sup>2</sup>, le Groupe SOLER a décidé, il y a plus d'une dizaine d'années, de relocaliser la production de charbon de bois en France.**

Le Groupe SOLER s'approvisionne exclusivement en bois provenant de forêts gérées de manière durable et s'assure de la traçabilité sur 100% de la chaîne de valeur. En effet, le bois que le Groupe SOLER valorise est principalement issu de l'entretien des forêts (bois d'éclaircie) situées aux alentours (environ 60 kilomètres) de ses sites de production mais aussi des produits connexes des entreprises locales qui travaillent le bois d'œuvre.

SOLER collabore par ailleurs avec de nombreux acteurs de la grande distribution alimentaire et spécialisés (jardineries et magasins de bricolage) qui promeuvent le charbon de bois écoresponsable et français, notamment le distributeur Flaminio.

Depuis janvier 2014, le Groupe SOLER est membre de l'ONG Earthworm Foundation, qui travaille au développement et à la mise en œuvre de solutions concrètes pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. Cette organisation accompagne ainsi le Groupe SOLER sur le terrain afin d'établir une chaîne d'approvisionnement responsable, traçable et transparente.

---

<sup>1</sup> [https://www.europarl.europa.eu/RegData/commissions/envi/inag/2022/12-21/ENVI\\_AG\(2022\)740655\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/commissions/envi/inag/2022/12-21/ENVI_AG(2022)740655_EN.pdf)

<sup>2</sup> Selon un [rapport](#) du WWF d'avril 2021, l'Union Européenne importe 750 000 tonnes de charbon de bois annuellement (soit 70% de sa consommation totale), dont une large partie provient de pays à hauts risques de déforestation, comme le Nigeria ou la Paraguay.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production de charbon de bois est très polluante. Cette situation s'explique surtout par le fait que les forêts sont gérées de manière non durable, par la fabrication inefficace du charbon et la combustion du bois (Réf. [FAQ la Transition du Charbon de bois 2017](#)). Une partie de la production du charbon de bois résulte aussi de l'exploitation de nombreux travailleurs esclaves, dont des femmes et des enfants.

Pierre SOLER-MY, PDG et cofondateur du Groupe SOLER, a déclaré : « **L'adoption du règlement par le Parlement européen représente une avancée historique et majeure dans la lutte contre la déforestation importée et la dégradation de nos forêts.**

**C'est une décision historique car il s'agit d'une première mondiale ! C'est aussi un progrès majeur qui conforte nos engagements mais aussi notre positionnement de producteur et distributeur français de charbon de bois, de biocarbone et de biochar. Nous sommes fiers de proposer aux consommateurs et industriels européens un charbon de bois écoresponsable provenant de forêts françaises gérées durablement.**

**Depuis de nombreuses années, nous interpellons et sensibilisons les décideurs publics sur ces enjeux. À ce titre, nous tenons à remercier l'ensemble des députés européens engagés, en particulier l'eurodéputé français Pascal CANFIN, ainsi que le ministre français de la Transition écologique, Christophe BÉCHU, qui ont fait preuve de détermination afin que le charbon de bois importé sur le marché européen soit conforme à nos engagements climatiques. »**

---

### À propos du Groupe SOLER

Créé en 1993 à Gyé-sur-Seine (Aube – Région Grand Est), le Groupe SOLER est un des leaders de la production de carbone renouvelable proposant une solution technologique innovante et unique pour atteindre la neutralité climatique mondiale.

Le Groupe SOLER est une entreprise familiale française qui repose sur un modèle économique circulaire à énergie positive et respectueux de l'environnement. Grâce à sa technologie propre et brevetée, les bioraffineries du Groupe transforment les résidus de bois – issu de la gestion durable des forêts situées à proximité des sites de production – en charbon de bois, biocarbone et biochar.

Par ces différentes applications, le Groupe SOLER entend ainsi concilier le défi de la gestion de l'empreinte carbone de secteurs économiques fortement émetteurs de dioxyde de carbone (industrie, construction, agriculture, etc.) avec celui de la protection et de la valorisation de la ressource forestière, en France comme à l'international.

Aujourd'hui, le Groupe compte 170 collaborateurs et possède actuellement 3 bioraffineries opérationnelles en France (deux unités de production à Gyé-sur-Seine et la troisième à Lacanau) avec une capacité de production de 50 000 tonnes de carbone renouvelable par an tout en alimentant l'équivalent de 20 000 foyers en électricité verte.

[www.soler-group.com](http://www.soler-group.com)



#### **Contacts presse :**

Anne-Mette SOLER-MY  
Directrice de la communication du Groupe SOLER  
[annemette.solermy@soler-group.com](mailto:annemette.solermy@soler-group.com)

Havas Paris  
[soler-group@havas.com](mailto:soler-group@havas.com)  
+33 6 64 32 81 75